8. \$15-\$18 par mois. M. Beard, aspirant, à \$18 par mois, \$209.60; M. Barron, élève, à \$15 par mois, \$277.50; M. Nelles, élève, à \$15 par mois, \$240; M. Brodeur, élève, \$15 par mois, \$240.50; M. Bate, élève, \$15 par mois, \$32.42. 9. On n'a pas prévu d'installation spé-

ciale, à l'inauguration du système; cinq élèves peuvent aujourd'hui suivre les cours et c'est sur le "Canada."

10. Non.

11. Coût total des soldes, de l'instruction et des uniformes, \$1,324.

ACHATS DE BATIMENTS DE GUERRE.

M. MONK demande:

1. Le Gouvernement a-t-il fait l'acquisition de quelques navires de guerre depuis la con-férence impériale de 1909 relative à la dé-fense de l'empire? Quels navires a-t-il ainsi achetés, et de qui?

2. Quels sont la date et le coût de construc-

tion de chacun de ces navires

3. Ont-ils été retranchés de la liste des effectifs? Dans l'affirmative, à quelle date?
4. Quels sont les détails de la construction,

y compris le tonnage, la dimension, etc., desdits navires, et quelle est leur armement?
5. Quel est le prix d'achat de ces navires,

et à quelle date et par quel intermédiaire ces achats ont-ils été effectués?

6. Le Gouvernement est-il en négociations pour acheter d'autres navires? 7. A-t-il été convenu, lors de la conférence de

1909, que le plan de défense de l'empire adopté ne serait mis à exécution qu'après son approbation par les parlements coloniaux.

Le très hon, sir WILFRID LAURIER

(premier ministre):

,1. Non.

2, 3, 4 et 5. Répondu sous le n° 1.

6. Oui. Comme je l'ai déclaré l'autre jour, des négociations sont actuellement pendantes avec le gouvernement impérial pour l'acquisition d'un navire, mais ces négociations sont sujettes à l'approbation du Parlement.

7. Non.

ENTREPOT FRIGORIFIQUE A BARRING-TON (N.-E.)

M. JAMESON demande:

1. Le Gouvernement a-t-il donné de l'aide pour la construction d'un congélateur de boitte ou entrepôt frigorifique à Barrington (N.-E.)? Dans l'affirmative, quelles sont la nature et la contenance de l'établissement, quand a-t-il été érigé et combien a-t-il coûté?

2. De qui la demande d'aide a-t-elle été reçue

et de qui porte-t-elle les signatures?

3. Quelle somme, s'il en est, a été payée pour les fins de la construction, et qui en a fait la recommandation?

4. Quelle quantité de boitte a été réfrigérée et emmagasinée, chaque année depuis que l'établissement a été construit?

5. Quelle quantité de glace y a été emmagasinée chaque année, et pour quelles fins a-t-elle été utilisée?

6. Quelque bonus a-t-il été payé sur la boitte? Dans l'affirmative, quelle somme a été payée, riodiques envoyés aux Etats-Unis.

quand l'a-t-elle été, et à la recommandation ou sur le certificat de quelle personne?

7. L'établissement est-il possédé ou dirigé par des pêcheurs? Dans la négative, sous le contrôle de qui se trouve-t-il? 8. L'exploitation de l'établissement a-t-elle

donné satisfaction au Gouvernement?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre):

1. Une aide préliminaire a été donnée en vue de l'établissement d'un congélateur de boitte pour les pêcheurs de Barrington-Passage (N.-E.). Il devrait avoir une ca-pacité d'environ 50 tonnes. Mars 1908.

2. De l'Association des pêcheurs boitte de Barrington-Passage, par l'entre-mise de M. Peter Macfarlane, fonctionnaire du service extérieur du département qui est chargé de la surveilance de ces congélateurs. Elle était signée par William Duff, Wm Acker, Gilbert E. Alkin, Elijah Ross, Floyd Ross, Joseph Ross, Moses Atkinson, Charles E. Ross, Samuel P. Ross, Ernest Brown, Horatio Brownnen, Henry Ross, Alfred K. Ross, James P. Ross, Archie Scott, William R. Reid, Barkley S. Reid, Warren Ross, Smith G. Penny et George E. Kenney.

3. L'avance habituelle de \$500 a été faite l'association, sur la proposition de M.

Peter Macfarlane.

4. Le congélateur n'a jamais été achevé.

5. Répondu sous le n° 4.

Non.

7. Les directeurs provisoires de l'association sont William Duff, William C. Acker, Gilbert E. Alkin, Smith G. Penny, et Charles E. Ross.

8. Répondu sous le n° 4.

FRAIS DE PORT DES JOURNAUX POUR LES ETATS-UNIS.

M. JAMESON demande:

1. Sur quelle catégorie de journaux ou publications expédiés par la poste aux Etats-Unis d'Amérique impose-t-on les frais de port, et quelle classe en est exemptée, respectivement? 2. Combien de journaux, s'il en est, expé-

diés par la poste aux Etats-Unis, sont exemp-tés des frais de port, et combien sont tenus de les payer?

3. A quelle date a-t-on commencé à exiger le paiement des frais de port sur les journaux

expédiés aux Etats-Unis?

4. Quel choix, s'il en est, a depuis lors été fait entre ces différents journaux? Quand a-til été mis en vigueur, et pour quelles raisons?
5. Quelles sommes ont été perçues annuelle-

somment en frais de port sur les journaux quoti-diens et non quotidiens, respectivement?
6. Quelle diminution de circulation aux Etats-Unis pour la catégorie de journaux payant les frais de port, a-t-elle suivi l'imposition des frais de port?

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes):

1 et 2. Les frais de port sont imposés sur toutes les catégories de journaux et de pé-